

Réf: Dossier 370481

Avis de constitution

SOCIETE « AGRICAO »

Siège Abidjan Adjame williamsville, Lot 126, Ilot 17

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/12/2024, et enregistrés au CEPICI le 03/01/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGRICAO »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

• COMMERCE DE PRODUITS AGRICOLES ET CAFE-CACAO

• COMMERCE GENERAL

• DIVERSES ACTIVITES

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Adjame williamsville, Lot 126, Ilot 17

Dirigeant(s) M BARRO AMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-00322 du 13/01/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°01963/GTCA/RC/2025 du 13/01/2025

